

**Bitumes et liants bitumineux — Cadre de spécifications pour les émulsions cationiques de liants bitumineux**

E : Bitumen and bituminous binders —  
Framework for specifying cationic bituminous emulsions  
D : Bitumen und bitumenhaltige Bindemittel —  
Rahmenwerk für die Spezifizierung kationischer Bitumenemulsionen

**Norme française homologuée**

par décision du Directeur Général d'AFNOR en août 2013.

Est destinée à remplacer la norme homologuée NF EN 13808, de septembre 2005 et avec la norme NF EN 15322, d'août 2013, la norme homologuée NF EN 14733+A1, de décembre 2010 qui restent en vigueur jusqu'en mai 2014.

**Correspondance**

La Norme européenne EN 13808:2013 a le statut d'une norme française.

**Résumé**

Le présent document définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les caractéristiques de performance des différentes classes d'émulsions cationiques de bitume utilisées pour la construction et l'entretien des chaussées routières, des pistes d'aéroports et des autres chaussées.

Le présent document s'applique aux émulsions de bitumes purs, de bitumes fluxés ou fluidifiés et aux émulsions de bitumes modifiés par des polymères, de bitumes fluxés ou fluidifiés modifiés par des polymères qui comprennent également les émulsions bitumineuses modifiées par du latex.

**Descripteurs**

**Thésaurus International Technique** : bitume, émulsion, liant, produit bitumineux, chaussée, construction, entretien, exigence, caractéristique, viscosité, temps d'écoulement, durabilité, consistance, classification, essai de conformité, essai de type, marquage ce.

**Modifications**

Par rapport aux documents destinés à être remplacés, les principaux changements techniques sont les suivants :

- l'introduction de caractéristiques additionnelles et la révision des classes de performance pour les émulsions cationiques de bitume comme telles (Tableau 2) ;
- la considération des caractéristiques du liant résiduel par distillation (Tableaux 3 et 4) ;
- la possibilité d'évaluer la durabilité sur un liant stabilisé (étape 1 de la durabilité) ou sur un liant stabilisé et vieilli au PAV (étape 2 de la durabilité) ou sur les deux types de liants (Tableaux 3 et 4) ;
- la réécriture de l'Article 6 (Évaluation et Vérification de la Constance des Performances – EVCP) et de l'Annexe ZA selon les exigences du Règlement CE des Produits de Construction (CPR) 305/2011 ;
- l'incorporation des clauses de l'EVCP précédemment couvertes par l'EN 14733:2005+A1:2010.

**Corrections**

Par rapport au 4<sup>e</sup> tirage, mise à jour de l'Annexe Nationale suite à la correction de la ligne «Point de ramollissement» du Tableau 4.

**La norme**

**La norme** est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

**La norme est un document élaboré par consensus** au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme française prend effet le mois suivant sa date d'homologation.

**Pour comprendre les normes**

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

**Commission de normalisation**

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).



**Vous avez utilisé ce document, faites part de votre expérience à ceux qui l'ont élaboré.**

Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire de ce document ou retrouvez-nous sur <http://www.norminfo.afnor.org>.

# LIANTS HYDROCARBONES

# BNPE P04

## Composition de la commission de normalisation

Président : MME LIMBORG-NOETINGER

Secrétariat : M VERSCHAEVE — BN PETROLE

M	ASQUIN	INTERTEK OCA FRANCE
M	BERNARD	NORMALAB FRANCE SAS
M	BRION	NYNAS BELGIUM AB
M	CHAILLEUX	IFSTAR
MME	CHAMBON	CTRE DE RECHERCHE SOLAIZE — TOTAL MARKETI & SERVI
M	CLAVEL	SOCIETE DES PETROLES SHELL
M	CORTÉ	AIPCR
M	DELORME	DREIF — CETE ILE DE FRANCE
M	DUBERGE	ESSO SAF
M	DUMAS	CETE MEDITERRANEE
MME	DURAND	COLAS SA
M	ECKMANN	EUROVIA MANAGEMENT
M	FONTANIER	BNTRA
M	FONTENY	AFNOR CERTIFICATION
M	GAUTHIER	TOTAL RAFFINAGE MARKETING
M	GILLET	COLAS SA
M	HAMOUDI	SETRA
M	LE CUNFF	EXPERT SFN (CETE OUEST / LRPC)
MME	LIMBORG-NOETINGER	GPB — GPT PROFESSIONNEL DES BITUMES
M	LOMBARDI	GPB — GPT PROFESSIONNEL DES BITUMES (GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BITUMES)
M	MATYNIA	SETRA
M	MOGLIA	EXPERT SFN (TOTAL RAFFINAGE MARKETING)
M	MOUILLET	CETE MEDITERRANEE
M	ODIE	CETE OUEST / LRPC
M	PLANQUE	BP FRANCE — SCE BITUMES
M	SOTTER	PETROTEST
M	TRAVERSAZ	EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE
M	VAN ROOIJEN	BP EUROPA SE
M	VARNIER	NORMALAB FRANCE SAS
M	VERHÉE	USIRF
M	VITRAC	EXPERT SFN (CETE DE LYON — LRA)